



RMPP ??????????

Rendez

Avec une mission

Moi

et des objectifs,

Plus

le salaire devient superflu.

Pauvre



Suite au refus de l'Ucanss de négocier la revalorisation de la valeur du point pour l'année 2013, l'ensemble des organisations syndicales ont lancé un mot d'ordre de grève le jeudi 7 février.

Le taux de grévistes s'élève à près de 45 % alors même que de nombreux organismes n'ont pas été répertoriés (volontairement ?) par l'Ucanss.

Le Ministère a confirmé le refus d'agréer une augmentation de la valeur du point lors de sa brève entrevue avec les Fédérations.

Le lendemain, l'Ucanss ouvrait une RPN sur les salaires.
Pas de revalorisation de la valeur du point.

Toutefois, cela n'exclut en rien une étude permettant des avancées pour 2013.

L'Ucanss propose de réfléchir, fédérations syndicales et fédération d'employeur à une voie de passage pour la mise en place d'aménagements ou d'outils.

En l'état de sa réflexion, l'Ucanss propose d'ouvrir une négociation sur 2 thèmes :

- ▶ Une refonte partielle de la classification
- ▶ Une révision d'attribution des points d'expérience (ancienneté)

Pour les points d'expérience, il nous est proposé une attribution en pourcentage :
1.5% du niveau 1 au niveau 6
1 % du niveau 7 au niveau 9 avec prime de résultats pour les niveaux 7.

La durée d'application de ce nouveau dispositif serait d'une durée limitée mais non encore précisée (2 à 5 ans). La durée d'une mandature présidentielle ????

Le coût de cette mesure serait d'environ 0,9% en tenant compte des effets report et en année constante.

« Le RMPP de 2013 est bien plafonné à hauteur de 2,5% toutes revalorisations confondues. »

Les négociations devront se faire impérativement dans le cadre stricte du RMPP.

La CFTC a de nouveau déploré les provocations des pouvoirs publics, regretté que l'Employeur n'est quasiment aucune marge de manœuvre, dénoncé l'iniquité de la nouvelle mesure retenue par les pouvoirs publics, le RMPP, qui apporte de « l'enfumage à tous les étages ».

Sur les propositions de l'Employeur, la CFTC a reprecisé qu'il était hors de question que, de nouveau, il s'établisse des différences de traitements entre les diverses catégories de personnel. Pour la CFTC, la perte de pouvoir d'achat concerne bien l'ensemble des salariés.

La CFTC s'est ensuite inquiétée des 50% de salariés qui n'ont pas encore atteint le plafond maximum d'ancienneté. Quid de l'avenir des deux points d'expérience professionnelle pour cette catégorie ???

Aucune précision n'a été apportée réellement sur la durée et la pérennité de ce projet de refonte.

La CFTC a demandé à l'Employeur de revoir ses propositions initiales qui ne sont pas acceptables en l'état.

La CFTC sera vigilante quant à la suite à donner. Nous ne nous satisferons pas d'un accord au rabais. Au vu des propositions faites lors de la réunion, nous restons convaincus que des solutions existent, encore faut-il que le Ministère entende nos alertes.

La CFTC ne souhaite pas entrer dans un marché de dupes !!!!!

Son seul horizon, l'intérêt bien compris des salariés de l'Institution

IL PARAÎT QUE L'EURO EST TROP CHER,

C'EST VRAI, MAIS CE N'EST PAS UNE RAISON POUR QUE LES SALARIES N'AIENT MEME PLUS LES MOYENS D'EN AVOIR !

Prochain round « politique salariale » le 19 février 2013.